

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0195/11)

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Egide Van Ophem de 69, 73, 81 et 103

Identité du demandeur : SOCIÉTÉ UCCLOISE DU LOGEMENT Mesdames GUSTOT et BAKKALI

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40126-2011 : **transformer 4 maisons unifamiliales**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

Dérogation à l'art.4 du titre 1 du RRU (profondeur de la construction)

Dérogation à l'art.11 du titre 1 du RRU (aménagement de la zone de recul)

L'enquête publique se déroule du **10/10/2011** au **24/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 09 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **24/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 09 novembre 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0196/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chaussée de Waterloo 1331

Identité du demandeur : SA JACODIS c/o M. Cloquette

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39251-2009 : **la mise en conformité de la pose de 7 drapeaux scellés ou posés au sol comme enseignes (126/1)**

Zone :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

- en liseré de noyau commercial
- en point de variation de mixité
- le long d'un espace structurant

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.39 §2 du titre 6 du RRU (enseigne ou publicité associée à l'enseigne scellée ou posée sur le sol en zones générale et élargie)

L'enquête publique se déroule du **10/10/2011** au **24/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 09 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **24/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 09 novembre 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0197/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Langeveld 79

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Lönnback-Mauro Lars & Patrizia

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39963-2011 : **la régularisation de deux terrasses à l'arrière d'une habitation unifamiliale**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

PPAS : AR 51 du 15.04.1988

Motifs principaux de l'enquête :

Application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas)

L'enquête publique se déroule du **10/10/2011** au **24/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 09 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **24/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 09 novembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Échevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0198/11)

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Place de Saint-Job 34

Identité du demandeur : JOB COMPANY s.p.r.l. Monsieur VANDER BIEST Luc

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Certificat ou permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39915-2011 : **l'aménagement d'un appartement dans les combles d'une maison de commerce**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

en liseré de noyau commercial

le long d'un espace structurant

PPAS : PPAS n°56 - St. Job/Carloo - AR du 08/02/1989

Motifs principaux de l'enquête :

Dérogation à l'art. IV.4.1.6 du PPAS n°56 – largeur de lucarne limitée à 1,60 mètre.

L'enquête publique se déroule du **10/10/2011** au **24/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 09 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **24/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 09 novembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0200/11)

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Auguste Danse 48c

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Tsochas - De Gennaro

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40068-2011 : **L'extension d'une maison mitoyenne unifamiliale en façade arrière et la création d'un petit auvent au-dessus de la porte d'entrée en façade avant.**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

Dérogation à l'art.4 du titre 1 du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **10/10/2011** au **24/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 09 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **24/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 09 novembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Échevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0201/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue des Chênes 63

Identité du demandeur : RES FAMILIARIS sc sprl - c/o M. Olivier DUBUISSON

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40080-2011 : **l'aménagement d'une piscine et ses abords, la transformation d'un local annexe en local piscine et modification des niveaux de cave.**

Zone :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

Motifs principaux de l'enquête :

Dérogation à l'art.4 du titre 1 du RRU (profondeur de la construction)

Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du **10/10/2011** au **24/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 09 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **24/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 09 novembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0202/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue De Praetere 55

Identité du demandeur : Projection room a.s.b.l. Madame Cmelniski Sabine

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39891-2011 : **le réaménagement d'une salle de cinéma désaffectée et la création d'un plancher RF 60 MIN avec le magasin existant au rez-de-chaussée**

Zone :

PRAS : zones d'habitation, en liseré de noyau commercial

Motifs principaux de l'enquête :

- *Application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (création d'équipements sportifs, culturels, de loisirs, scolaires et sociaux dans lesquels plus de 200 m2 sont accessibles aux utilisations de ces équipements)*
- *Application de la prescription particulière 22.1. du PRAS (affectation des étages au commerce en liseré de noyau commercial)*

L'enquête publique se déroule du **10/10/2011** au **24/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 09 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **24/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 09 novembre 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/10/2011

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0203/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chaussée d'Alseberg 1004

Identité du demandeur : Monsieur Selimi Cenan

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40096-2011 : **le changement d'affectation d'un commerce en commerce de nuit**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

le long d'un espace structurant

Motifs principaux de l'enquête :

Application de l'art. 153 §2.al 2&3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses)

L'enquête publique se déroule du **10/10/2011** au **24/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 09 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **24/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 09 novembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0204/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue du Prince d'Orange 30

Identité du demandeur : Madame de Limon Triest Savina

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40082-2011 : **la démolition et la construction d'une unifamiliale**

Zone :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : 48 bis et ter (AGRB 10/06/1993)

Motifs principaux de l'enquête :

Application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas)

Dérogation au PPAS à l'implantation article 1.3 et au dégagement pyramidal (2.3.3)

Application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un permis de lotir)

Dérogation au PDL 364 à l'implantation article 1.3 et au gabarit (1.4)

L'enquête publique se déroule du **10/10/2011** au **24/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 09 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **24/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 09 novembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0205/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Montjoie 30

Identité du demandeur : Institut Marie Immaculée Montjoie a.s.b.l. Monsieur de Brauwere Alain

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40122-2011 : **la transformation des façades d'une école afin d'en améliorer les performances énergétiques**

Zone :

PRAS : zones d'équipements d'intérêt collectif ou de service public

PPAS : PPAS N° 51 QUARTIER FLORIDE-LANGEVELD - AR du 15/04/1988

Motifs principaux de l'enquête :

art. 7.0 du PPAS 51 (Quartier Floride-Langeveld): transformation, agrandissement ou reconstruction d'un immeuble en zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public du PPAS

L'enquête publique se déroule du **10/10/2011** au **24/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 09 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **24/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 09 novembre 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0206/11)

DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue de la Pinède 11

Identité du demandeur : Abigdan s.a. Monsieur et Madame NACAR Marc et Muriel

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40074-2011 : **la régularisation du portail de la propriété (suite à un PV : PVU : 11/13 du 31 mars 2011)**

Zone :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : 48 bis et ter (AGRB 10/06/1993)

Motifs principaux de l'enquête :

Application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas)

Dérogation à l'art.11 du titre 1 du RRU (aménagement de la zone de recul)

L'enquête publique se déroule du **10/10/2011** au **24/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 09 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **24/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 09 novembre 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

**MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (207/11)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Wellington 152

Identité du demandeur : Monsieur DANNO Antony

Objet de la demande de permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40077-2011 : la construction d'un car-port et des transformations intérieures

Zone :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS N°48 bis et ter Quartier Sud-Est approuvé par AGRB dd 10 juin 1993)

Motifs principaux de l'enquête : application de l'art.155§2 du COBAT (dérogation au PPAS n°48 bis et ter en matière d'implantation – art.2.3.3)

L'enquête publique se déroule du **10/10/2011** au **24/10/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 09 novembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée

:

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **24/10/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 09 novembre 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/10/2011.

Le secrétaire communal adjoint,
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER